RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BOUIN
85230

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 085-218500296-20260630-D_2026_06_028-AU

DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_06_028

MANDAT SPECIAL ACCORDÉ A MONSIEUR THOMAS GISBERT POUR DEPLACEMENT AU MANS (72) SUITE EXPOSITION DE TABLEAUX A LA SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE DE BOUIN

Le Maire de la Commune de BOUIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 ;

VU la délibération DCM_2026_04_008, en particulier son 31ème alinéa, du 07 avril 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code ;

VU la délibération DCM-2026-04-015 du 07 avril 2026 portant sur la détermination des modalités de remboursement des dépenses liées aux déplacements accomplis par les élus de la commune dans l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDERANT que Monsieur Thomas GISBERT, Maire de BOUIN, s'est déplacé au Mans (72), le 17 juin 2026, pour ramener des tableaux suite à l'exposition à la Salle du Conseil de la Mairie.

D É C I D E

Article 1er : de l'octroi d'un mandat spécial au déplacement au Mans (72), le 17 juin 2026, pour récupérer des tableaux pour l'exposition à Bouin (85), à Monsieur Thomas GISBERT, Maire.

Article 2 : de prendre en charge les frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

Article 3 : de dire que les dépenses concernent les frais de transport pour la journée du 17 juin 2026.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Un extrait est affiché à la Mairie.

Le 30 juin 2026
Le Maire,
Thomas GISBERT

MAIRIE DE BOUIN VENDÉE

Un extrait est affiché en mairie.
Affiché le : - 1 JUIL. 2026
Mis en ligne le : - 1 JUIL. 2026